

CAPD du 05 mars 2019

1. Approbation du PV du 7 septembre 2018.

2. Lecture des déclarations. Voir celle du SNUipp-FSU 44

SNUipp-FSU, SE UNSA et SNUDI FO (le SGEN CFDT n'avait lui pas de déclaration) ont interpellé l'IA sur la loi Blanquer, le mouvement des personnels et les menaces de l'IA faites aux collègues qui se sont opposés aux test nationaux de mi CP. Celui-ci n'a pas daigné répondre aux questionnements des représentants des personnels pour enchaîner rapidement aux autres points de l'ordre du jour.

Si l'école de la confiance et le mouvement n'appelaient pas nécessairement de commentaire d'un représentant du ministère, la question de sa lettre adressée aux enseignants ne pouvait rester sans explication. Il a fallu que le SNUipp-FSU lui rappelle en séance que toutes les organisations syndicales attendaient sa réponse au courrier commun du 6 février. Dans ce courrier qui menaçait explicitement les collègues, nous lui demandions des précisions sur le type de conclusions qu'il tirerait de la non saisie des résultats par les maîtres-ses de CP, sur les mesures envisagées ainsi que sur les textes qui l'autorisaient à les prendre. Peu disert, l'IA nous répondait que ce serait le ministère qui jugerait...

3. Avancement accéléré : décision reportée.

L'avancement accéléré d'un an est désormais possible pour accéder aux échelons 7 à 9 :

467 promouvables sont recensés

→ sur 202 collègues promouvables à l'échelon 7, les 30 % promus permettent 61 promotions

→ sur 265 promouvables à l'échelon 9, 79 sont à acter.

Rappelons que l'avancement accéléré est déterminé par l'avis de l'IA-DASEN en fonction des entretiens de carrière de l'année N-1 (2017/2018). Sur les promouvables on trouve 54 collègues de l'échelon 6 et 32 à l'échelon 8 qui n'ont pas d'avis. Ces collègues n'avaient soit pas été identifiés comme relevant d'un entretien de carrière (arrivée récente sur le département), soit étaient en situation qui ne permettait pas à l'administration de les y convoquer (congrés, détachement...). Cet état des lieux rendait l'arbitrage inéquitable et la CAPD a fait le choix de consulter les anciens rapports d'inspections pour que ces enseignants ne soient pas pénalisés. L'administration reporte donc la validation des accélérations de carrière après l'établissement d'un nouveau tableau qui tiendra compte des situations antérieures des collègues. La CAPD du 21 mars étudiera le nouveau tableau. Le SNUipp-FSU met à disposition des collègues l'outil E promotion sur le site pour contrôler leur avancement.

Cette situation générée par la nouveauté des règles de l'avancement n'aura pour conséquence que de différer la validation de la promotion et sans doute un petit retard sur la régularisation financière. Elle rappelle néanmoins à tous que les nouveautés apportent parfois des surprises **ce qui ne nous rassure pas vraiment dans la perspective du grand chambardement des règles du mouvement à venir.**

Sur le fond le SNUipp-FSU rappelle son opposition à cette inégalité de traitement basée sur un soi-disant mérite et relève les disparités selon les circonscriptions malgré un travail d'harmonisation effectué par les IEN. Nous avons questionné l'IA sur l'écart entre des circonscriptions dont 100 % des enseignants pourraient bénéficier d'une accélération de carrière et celles où entre 0 et 15 % seraient élus ! Dans une culture du chiffre, les collègues pourraient orienter leurs choix d'affectation en fonction des notations des IEN ! Pour l'IA qui n'avait pas observé cet aspect, le travail se poursuit pour que tout soit plus équitable. C'est nouveau et donc perfectible.

4. Listes aptitudes 2019 :

Directrices et directeurs d'école

83 candidats → 44 convoqués à un entretien (31 avis favorables, 10 défavorables, 3 absents.)

→ 39 dispensés d'entretien (31 faisant fonction, 8 déjà directeurs pendant au moins 3 ans.)

La liste compte donc 70 inscrits pour la rentrée 2019.

Après lecture des conclusions des entretiens pour les candidats ayant eu un « avis défavorable », l'IA conseille aux candidats de prendre contact avec leur IEN pour discuter de leur projet et demander des conseils et des explications.

CPC

17 candidats : 6 entretiens, 6 favorables

Enseignants référents

4 candidats : 2 favorables – 2 défavorables

Référents mathématiques

Besoin : 11 postes. 17 candidats convoqués à un entretien. 11 sont inscrits sur la liste principale, 3 sur la liste complémentaire, 3 avis défavorables.

5. Questions diverses.

Mouvement inter-départemental : la balance des permutations informatisées donne 189 entrées – 29 sorties. L'IA est surpris par cet afflux inhabituel et semble presque déçu d'annoncer qu'il n'aura donc pas à recourir à des contractuels pour 2019/2020.

Créations de postes : 1 poste d'enseignant référent créé.

PIAL : (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) balbutiements pour le moment

Mouvement : les personnels de l'administration sont actuellement en cours de formation pour s'approprier l'outil ; pas de retard pour le moment. Le secrétaire général n'est pas inquiet. Peut-être parce qu'il ne passera pas à la moulinette des MUG (Module d'Unité de Gestion). Cette trouvaille de la boîte à outils ministérielle qui permettra de nommer un maximum de participants en dehors de leurs vœux est un dispositif qui arrive après les vœux géographiques. Quand s'arrête-t-il ? Pas de réponse pour le moment car la formation n'est pas finie et l'appropriation de l'outil pas terminée. L'administration en connaît l'esprit nous en subissons les effets.

Nombre de temps partiels et de refus : il faudra attendre la CAPD du 21 mars.

Etat du remplacement : l'administration nous expose de magnifiques tableaux, le secrétaire général est satisfait de nous apprendre les termes de taux de rendement et d'efficacité **mais refuse de nous donner le nombre de classes restées sans remplacement** au prétexte que cela n'a pas d'intérêt !

Nombre de places au concours : environ 170 ou 200. A préciser

Médecine de prévention : statu-quo. Appel à candidature permanent ; pas de candidature.

Nombres démissions : constant depuis 3 ans (6 en 2017-7 en 2018 - 6 en 2019)

Ecole inclusive (disparitions de SESSAD, ITEP, IME ...) → l'IA attend sa feuille de route ; rien n'est prévu en Loire Atlantique pour le moment.